

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPET ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours interne du CAPET, section Design et Métiers d'Art, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Céline PHAM-TRONG
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LYON

Vice-Présidente

Mme Laurence CRISEAU
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LILLE

Membres du jury

M. Etienne BOULARD
Professeur agrégé

Académie de GRENOBLE

M. Alain CAPDEVILLE
Professeur certifié

Académie de NANTES

Mme Gaëlle DECUNG
Professeure certifiée

Académie de BORDEAUX

M. Antoine FOLLIET
Professeur agrégé

Académie de LYON

Mme Lily GRILLET
Professeure certifiée

Académie de DIJON

M. Philippe MERLOT
Professeur certifié

Académie d' AMIENS

Mme Priscilla PETIT
Professeure certifiée

Académie de NICE

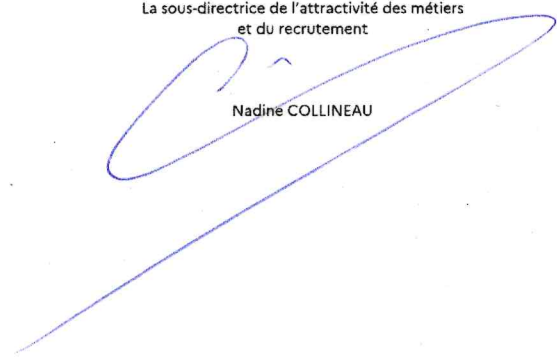
Mme Emmanuelle TARIN
Professeure agrégée

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement



Nadine COLLINEAU